



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2026 - 146

**OBJET : ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE NATIONALE LE MARDI 14 JUILLET 2026
AU STADE MUNICIPAL, CHEMIN DES AULNOYES.** *Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17*

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la ville d'Esbly organise des animations à l'occasion de la Fête Nationale le mardi 14 juillet 2026, de 18h00 jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 à 01h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation de la Fête Nationale du mardi 14 juillet 2026, au stade municipal, proposera au public les animations suivantes :

- de 18h00 à 01h00 : animations musicales, soirée dansante, foodtrucks « LE CHARIOT » et « LA FRITE ÉTOILÉE » et buvette par la « BRASSERIE DE MEAUX » ;
- de 23h00 à 23h20 : Feu d'artifice par la société « LA BILLEBAUDE ARTIFICIERS »

Article 2 : L'ensemble des animations fera l'objet d'une publicité visuelle sur la commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Sous-Préfecture de Seine-et-Marne de Torcy,
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Esbly,
- au Commandant du Centre d'incendie et de secours de Saint-Germain-sur-Morin,
- à Monsieur le Directeur Général des Services d'Esbly,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques d'Esbly,
- au Chef de la Police Municipale d'Esbly et Pluricommunale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 24 avril 2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le : **29 AVR. 2026**
de l'affichage : **29 AVR. 2026**
et de sa mise en ligne le : **29 AVR. 2026**

Le Maire,

Ghislain DELVAUX



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700)
43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de
sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr